

© Alain Léger, 2011

L'auteur autorise la copie du présent document dans les conditions suivantes :  
l'exemplaire téléchargé ne doit faire l'objet d'aucune nouvelle copie.  
Il ne peut être tiré sur papier qu'en un seul et unique exemplaire.  
Il ne peut être utilisé que pour un usage privé, à des fins de lecture personnelle, ou pour  
l'enseignement et la recherche.

Toute autre reproduction, diffusion et usage public,  
à des fins commerciales ou non,  
même à titre gratuit, reste interdite  
sans le consentement écrit de l'auteur ou de ses ayants droit.

**“ On le met dans le privé ? ”**

## **Les raisons du choix des familles**

Alain LEGER, Université de Caen

Communication au colloque "Enseignement public et privé en Europe" (CNRS),

Angers, Maison de la Recherche en Sciences de l'homme : 11-12 juin 1998

paru dans *L'enseignement privé en Europe* (II)

Caen, Documents de la MRSH, n°13, avril 2001, pp. 141-162

Une version légèrement modifiée de ce texte est parue sous le titre :

## **Public ou privé ? Les raisons du choix des familles**

dans le livre *Public ou privé, élèves, parents, enseignants*, Paris: Fabert, août 2002,  
pp. 61-84, Coll. "Éducation et sciences", n° 2.

## “ On le met dans le privé ? ”

### Les raisons du choix des familles

Alain LEGER, Université de Caen

Le but de notre nouvelle enquête <sup>(1)</sup> était à la fois d'apporter des confirmations à certaines analyses développées dans nos travaux antérieurs et d'approfondir les raisons des choix opérés par les familles en faveur d'une scolarisation publique ou privée. Les confirmations concernent notamment l'augmentation du taux de “ zapping ” malgré la persistance d'importantes traditions familiales de fidélité à chaque secteur, et l'efficacité différente des établissements publics et privés selon l'origine sociale des élèves : ces deux points ont déjà fait l'objet d'une communication lors du précédent colloque <sup>(2)</sup>, et nous n'y reviendrons pas ici. Reste alors la question importante des raisons qui guident les choix des familles.

Nous nous sommes déjà expliqués sur notre méthode, sur ses avantages et sur ses limites. Notre enquête par questionnaires, qui a recueilli 5265 réponses et concerne plus de 14000 enfants, a été menée dans trois régions : ses résultats ont donc été redressés par rapport aux variables principales afin de donner une image nationale des mouvements observés. Mais, par ailleurs, notre échantillon est transversal et les données qu'il fournit, recueillies une année donnée alors que les scolarités sont inachevées, ne peuvent pas apporter une connaissance exhaustive des trajectoires scolaires, à la différence des panels d'élèves qui suivent toute une génération jusqu'à la fin de la scolarité secondaire.

En revanche, notre enquête permet d'aller plus loin en fournissant une série de renseignements qui ne sont pas recueillis dans les études de panels menées par la DEP : c'est le cas notamment de tout notre questionnement sur les opinions des parents et les raisons de leur choix. Mais elle offre aussi l'avantage non négligeable de pouvoir croiser les scolarités de l'enfant “ principal ”, sur lequel a porté l'enquête, avec celles de ses frères et sœurs, afin d'avoir une vue plus complète des trajectoires pour l'ensemble de la fratrie et d'évaluer l'utilisation familiale des deux secteurs de scolarisation. L'opinion des parents sera donc constamment rapportée aux pratiques qui sont les leurs en matière d'utilisation du secteur public ou du secteur privé pour l'ensemble de leurs enfants.

La question générale, posée à propos de l'enfant principal, était la suivante : “ *quelles ont été les raisons du choix de son établissement scolaire ?* ” Les parents devaient classer 13 items (dont la liste figure dans le Tableau 1 présenté plus loin) selon leur degré d'importance : très important, assez important et aucune importance. Nous ne cherchions donc pas la raison principale (il aurait fallu, dans ce cas, limiter la sélection à une seule réponse), mais un ensemble de raisons qui peuvent

---

<sup>1</sup> cf. Langouët, G. et Léger, A., *Le choix des familles : école publique ou école privée ?*, Paris, Fabert, 1997.

<sup>2</sup> cf. Langouët, G. et Léger, A., Public ou privé en France : stratégies et évolution des stratégies, in R. Héryn (coord.), *L'enseignement privé en Europe*, Caen, Les Documents de la MRSH de Caen, n°5, avril 1998, pp. 11-38.

entrer dans le champ de réflexion des familles lorsqu'un tel choix doit être effectué, et que nous souhaitons, toutes, soumettre au jugement des parents.

Sans doute ce classement est-il imparfait, sans doute le caractère fermé de la question peut-il être discuté ; mais il permettait, sur un échantillon d'enquête numériquement important, de vérifier l'existence d'une hiérarchisation des choix effectués, de mieux comprendre les motivations des familles, et les variations de ces motivations selon les différents sous-groupes d'appartenance. On peut penser qu'un questionnement ouvert, recourant par exemple à des entretiens approfondis auprès de familles, aurait permis d'affiner l'étude des motivations des parents, mais il nous semble qu'en réalité il prendrait tout son sens maintenant que ce premier inventaire, visant à dégager les tendances principales, a été dressé.

Une observation globale des réponses données par les familles fait d'abord apparaître une forte hiérarchie des raisons de choisir un établissement.

### La hiérarchie d'ensemble des raisons

Raisons proposées	Très important	Assez important	Aucune importance	Non réponse
Enseignants compétents	66,3%	17,8%	5,5%	10,4%
Meilleure réussite de l'enfant	61,8%	22,7%	5,6%	9,9%
Enseignants disponibles	51,0%	28,4%	9,0%	11,6%
Bonne tenue, discipline	46,8%	36,3%	8,5%	8,4%
Bonne réputation	46,6%	35,9%	9,0%	8,5%
Proximité du domicile	41,7%	35,5%	18,2%	4,6%
Bon milieu social	22,4%	42,1%	24,5%	11,1%
Classes peu nombreuses	22,2%	39,5%	26,2%	12,1%
Pédagogie nouvelle	15,9%	39,3%	29,8%	15,0%
Attachement à la laïcité	11,3%	16,4%	58,0%	14,3%
Nombre d'immigrés	9,1%	19,6%	58,9%	12,4%
Proximité du lieu de travail	7,2%	13,9%	67,0%	11,9%
Motifs religieux	5,0%	11,0%	72,5%	11,4%

**Tableau 1. Raisons du choix des établissements**

(Pourcentages d'ensemble, échantillon redressé - non réponses incluses)

Comme le montre le Tableau 1 <sup>(3)</sup>, les raisons invoquées par les familles apparaissent très hiérarchisées si on les classe par ordre de fréquence décroissante

<sup>3</sup> Les données de ce tableau ont été établies à partir de l'échantillon redressé, de façon à se rapprocher de celles qu'on pourrait trouver sur un échantillon assez représentatif de familles dont les élèves fréquentent l'enseignement secondaire, en public et en privé. Il en sera ainsi de tous les tableaux suivants ; mais dans la suite du chapitre nous calculerons les pourcentages en excluant les non réponses.

de la réponse “ très important ” (dans le questionnaire, ces items ont été proposés aux familles dans un ordre différent, volontairement aléatoire). On remarquera tout d’abord que cette hiérarchie serait pratiquement la même si l’on avait choisi un classement ascendant des réponses “ aucune importance ” (à l’exception d’une permutation de deux items voisins), preuve que ces deux modalités opposées de réponse varient bien de façon inversement proportionnelle. De même, on constaterait peu de changements dans cette hiérarchie si le classement était effectué à partir de la somme des taux “ très important ” et “ assez important ”. On peut en déduire une règle de lecture qui simplifiera l’analyse de ce tableau et des tableaux ultérieurs : nous ne commenterons que la seule variation de la modalité décisive de réponse, c’est-à-dire la catégorie “ très important ”. Par ailleurs, il faut également remarquer la variabilité des non réponses qui sont ici incluses dans le calcul du pourcentage et varient du simple au triple (de 4,6% à 15,0%).

Si l’on effectue maintenant l’analyse plus détaillée de ce premier tableau, on observera en premier lieu que les deux raisons les plus fréquemment jugées comme très importantes (par plus de 6 familles sur 10, voire 2 sur 3) relèvent directement de la notion d’efficacité : des enseignants compétents et une meilleure réussite de l’enfant. La “ bonne ” école est donc ici définie comme l’école efficace, efficiente, en raison des performances qu’elle produit chez l’enfant et du professionnalisme des enseignants qui permet ce bon “ rendement ” scolaire. Nous ne savons pas, il est vrai, si la compétence est entendue par les parents en termes de compétence académique ou de compétence pédagogique, ou simultanément sur les deux plans à la fois, mais nous avons jugé impossible de poser une question simple et facilement compréhensible par tous qui permettrait d’élucider cette distinction des méthodes et des savoirs enseignés.

Parmi les raisons qui viennent ensuite (jugées comme capitales par 4 à 5 familles sur 10), les trois premières relèvent également du souhait d’efficacité. Mais il s’agit ici d’une efficacité qui vise la socialisation de l’enfant plus que ses résultats scolaires *stricto sensu*, même si ces derniers ne sont vraisemblablement pas totalement absents des préoccupations parentales : d’une part la disponibilité des enseignants, synonyme de meilleure écoute et d’une attention plus soutenue vis-à-vis de chaque individu ; d’autre part la bonne tenue et la discipline qui révèlent à la fois un souci d’inculcation de l’ordre et le souhait d’un cadre de travail et de vie régulé et harmonieux ; enfin, la recherche d’un établissement à bonne réputation, ce qui indique que nombre de parents s’en remettent à la rumeur publique pour évaluer la “ bonne ” école — et sans doute cette évaluation, en raison de son caractère vague et global, porte-t-elle à la fois sur l’ensemble des critères d’efficacité et de socialisation que nous venons d’examiner.

Avec 41,7% de réponses, nous trouvons ensuite une raison totalement différente puisqu’elle relève de la simple commodité : la proximité du domicile, tout comme la proximité du lieu de travail (qui vient loin derrière avec 7,2%), appartiennent toutes deux en effet à un autre univers de réponses. Nous l’avons formellement présentée aux parents comme une raison de choix, mais elle révèle en réalité plutôt un non choix, ou pour le moins une contrainte qui limite la possibilité de sélectionner un établissement sur des critères plus positifs. Parce que ce problème nous semble capital, nous reviendrons plus loin sur ce que ces réponses nous livrent des rapports différents qu’entretiennent les familles avec la liberté de choisir.

Vient ensuite une raison, considérée comme décisive par près de 22% des familles, qui pointe à nouveau la socialisation de l'enfant : la recherche d'un bon milieu social, formule certes vague mais qui indique à la fois le souci d'une certaine respectabilité et d'un environnement moral et social jugé bénéfique pour l'enfant. Il est vrai que, selon les milieux sociaux d'appartenance ou d'habitat, cette quête pourra signifier tantôt la volonté de se retrouver " entre soi ", entre personnes d'une même classe sociale, et tantôt l'ambition de s'élever en permettant à l'enfant d'intégrer un milieu social jugé plus élevé que celui d'origine.

Si l'on aborde à présent les raisons les moins importantes aux yeux des parents et qui, toutes s'attirent largement plus de réponses " aucune importance " que de réponses " très important ", on trouve d'abord deux raisons pédagogiques, la recherche de classes peu nombreuses ou le souhait d'une pédagogie nouvelle.

Puis viennent enfin trois raisons que nous qualifions d'idéologiques, non pour faire oublier qu'il y avait aussi de l'idéologie dans les réponses que nous venons d'analyser (on en trouve nécessairement dans tout jugement de valeur), mais pour souligner qu'il s'agit maintenant d'une idéologie clairement revendiquée et affirmée dans sa cohérence. On trouve tout d'abord l'attachement à la laïcité dont se réclament vigoureusement 11,3% des familles, et à l'inverse, tout en fin de liste, les motifs religieux dont le caractère décisif est mis en avant par 5% d'entre elles. Entre ces deux ensembles cohérents et opposés, se dresse l'argument du nombre d'immigrés, brandi par près d'une famille sur 10, à quoi il faut ajouter tout de même 2 familles sur 10 qui manifestent une certaine sensibilité à ce thème et le jugent " assez " important. Cet argument témoigne sans doute d'une idéologie raciste, au moins de façon latente, malgré le caractère un peu vague de la proposition : pour des raisons déontologiques, nous n'avons pas voulu soumettre aux parents une affirmation explicitement raciste. Néanmoins, il nous semble évident que l'on peut compléter les jugements de valeur implicites que nous avons exclus de la formulation proposée : ces familles recherchent un " faible " et non pas un " grand " nombre d'immigrés ; de même, la population des immigrés visée de façon implicite est très certainement une population en provenance de pays pauvres, situés géographiquement au Sud, et souvent caractérisée par la pigmentation de la peau, tant il semble peu probable que les parents aient pensé à ces immigrés de luxe que sont, par exemple, les enfants d'ambassadeurs.

Retenons également le constat, sur lequel il nous faudra revenir ultérieurement, que les raisons religieuses ou la préoccupation laïque sont les motifs de choix les moins fréquemment mis en avant par l'ensemble des parents.

Après cet inventaire de la hiérarchie globale des raisons invoquées par les familles, il est utile à présent d'analyser les différences les plus significatives observées pour chacun de ces motifs de choix selon deux types de caractéristiques des parents : la catégorie socioprofessionnelle d'une part, et d'autre part la scolarisation publique ou privée de leurs enfants.

Mais, au préalable, donnons encore une description d'ensemble en effectuant une analyse factorielle de correspondances (AFC) sur une sélection de variables qui comprend, d'une part, l'ensemble des modalités de réponse à chacun des 13 items de la question, et d'autre part les caractéristiques des familles concernant les professions et diplômes des parents, la scolarisation publique ou privée des parents

et des enfants, ainsi que les résultats scolaires et le degré de satisfaction par rapport à l'établissement scolaire actuel.

Le graphique 1 présente le croisement des deux premiers facteurs <sup>(4)</sup>. On peut remarquer que l'axe vertical est celui du capital culturel puisqu'il distribue la hiérarchie des diplômes des parents en étroite corrélation avec la réussite scolaire de l'enfant, la partie supérieure étant occupée par les parents fortement diplômés et les enfants réussissants, tandis qu'au bas de l'axe on trouve les plus mauvais résultats et les plus faibles diplômes. L'axe horizontal est, lui, plus idéologique puisqu'il effectue un classement selon les valeurs qu'affectionnent les individus et selon l'importance accordée aux différents motifs de choix : ainsi l'ensemble des réponses " aucune importance " se retrouvent à gauche de l'axe, et les réponses " très important " à droite, tandis que les réponses " assez important " se retrouvent logiquement au centre.

On peut observer en premier lieu que les professions des parents se distribuent verticalement conformément à la hiérarchie de leurs diplômes, mais avec une certaine dispersion horizontale liée à une attraction par le privé (particulièrement nette dans le cas des agriculteurs, des cadres supérieurs et des chefs d'entreprise). Par ailleurs, le public et le privé sont en opposition à la fois sur les deux axes : le privé, nettement situé à la droite du graphique, ce qui symbolise sa plus forte insistance sur l'importance du choix de l'établissement, est tiré vers le haut par les professions et diplômes élevés de sa clientèle. Le public, au contraire, situé à gauche de l'axe, donc du côté de la négation de toute

---

<sup>4</sup> Dans cette AFC, le premier facteur (motifs du choix de l'établissement) explique 22% de l'inertie totale, le deuxième facteur (capital culturel et résultats scolaires) 12%, et le troisième facteur (public ou privé) 11%. N'ont été conservées sur le graphique que les modalités produisant les contributions les plus significatives.



importance attribuée aux motifs de choix, se voit plutôt décalé vers le bas par un faible capital culturel chez les parents et de moins bonnes réussites scolaires chez les enfants. On notera également que le zapping ou l'utilisation conjointe des deux secteurs, se retrouve en étroite conjonction avec le "tout privé" et en nette opposition avec le "tout public". Il se confirme aussi que la scolarisation en public ou en privé des enfants est très étroitement corrélée avec le secteur scolaire fréquenté autrefois par leurs parents, ainsi qu'avec le caractère public ou privé de l'entreprise où ces derniers travaillent.

On terminera l'analyse rapide de ce graphique par deux observations. Premièrement, le degré de satisfaction des parents par rapport à l'établissement actuel de leur enfant <sup>(5)</sup> épouse étroitement la diagonale public-privé : du côté du privé c'est la satisfaction totale, alors que la satisfaction mitigée ou l'insatisfaction totale se regroupent du côté du public. Ce degré de satisfaction décroît aussi, de façon très intelligible, de haut en bas, lorsque diminuent les performances scolaires. En second lieu, on observera que l'importance globale accordée à l'ensemble des motifs de choix occupe une diagonale qui croise la diagonale public-privé : la réponse "aucune importance" est à gauche du graphique, comme les cursus tout public mais vers le haut (ce qui indique qu'elle est plutôt le fait de parents à fort capital culturel) alors que le tout public, nous l'avons remarqué, occupe la partie inférieure ; la réponse "très important" est au contraire le fait de familles plus populaires puisqu'elle occupe la partie inférieure du graphique, mais se situe à droite comme les cursus tout privé qui, eux, occupent l'espace supérieur droit. Seule exception à ce mouvement d'ensemble : les deux choix idéologiques opposés (la laïcité ou la religion considérées comme très importantes) se trouvent tous les deux, à la différence de toutes les autres réponses "très important", non pas au bas du graphique mais nettement attirés vers le haut, ce qui montre qu'ils émanent des classes sociales fortement pourvues en capital culturel et dont les enfants réussissent, et qu'ils sont l'apanage de ceux qui peuvent se permettre de choisir un établissement sans être obnubilés par la triviale question de l'échec scolaire...

## Qui peut choisir ?

Mais puisqu'il s'agit ici de choix, sans doute convient-il d'abord de se demander si tous les parents peuvent choisir, s'ils sont égaux devant les choix, ou si, au contraire, il existe deux sortes d'usagers de l'école : les usagers "libres" et les usagers "captifs" <sup>(6)</sup>.

La proximité du domicile constitue, nous l'avons vu, l'une des raisons pesant fortement sur le choix de l'établissement, puisqu'elle est jugée comme très importante par 43,6% des familles ayant répondu à cette question. Mais, comme le

---

<sup>5</sup> Cet indice de satisfaction est obtenu par la synthèse de quatre questions portant sur l'établissement actuellement fréquenté par l'enfant "principal". Les parents devaient répondre par oui ou non aux items suivants : *bonne ambiance générale, bons enseignants, bon niveau scolaire, bon environnement*. La satisfaction totale correspond à quatre réponses positives, l'insatisfaction totale à quatre réponses négatives, la satisfaction mitigée à toutes les autres combinaisons.

<sup>6</sup> Nous reprenons ici la terminologie de Robert Ballion (*Les consommateurs d'école*, Paris, Stock, 1983).

montre le Tableau 2, l'accent mis sur cette raison varie très fortement selon la scolarisation publique ou privée de la fratrie : elle est considérée majoritairement comme très importante (plus de 51%) par les familles tout public, bien moins souvent par les familles utilisant les deux secteurs (seulement un tiers d'entre elles), et encore plus faiblement par les familles tout privé (à peine un peu plus du quart d'entre elles).

Proximité du domicile (très important)		Trajectoire de la fratrie			
		Tout public	Tout privé	Public et privé	Ensemble
Pères	Agriculteurs	59,8%	41,6%	27,8%	40,1%
	Artisans ou commerçants	52,6%	25,9%	34,8%	42,3%
	Cadres supérieurs	46,5%	33,1%	30,8%	38,8%
	Professions intermédiaires	51,0%	21,7%	35,9%	44,2%
	Employés	55,6%	14,3%	35,9%	47,3%
	Ouvriers	50,7%	27,9%	35,9%	45,7%
	Moyenne	51,2%	26,4%	33,9%	43,6%

**Tableau 2. Proximité du domicile. Variations selon la profession du père et la trajectoire de la fratrie**

Ainsi, la contrainte de la proximité s'affirme presque deux fois plus fortement en "tout public" qu'en "tout privé" avec un écart de 24,8 points de pourcentage. L'école privée, qui se présente parfois comme "l'école libre", apparaît ici en tous cas comme *l'école de ceux qui sont libres*, c'est-à-dire de ceux qui peuvent s'affranchir de toute obligation liée aux questions d'éloignement ou de proximité, et qui effectuent un choix libéré de ces sortes de contraintes. Bien sûr, on ne saurait oublier que ces variations renvoient à la contrainte institutionnelle qui impose aux seuls parents de l'école publique le respect d'une carte scolaire et d'une sectorisation géographique décidées par l'administration, tandis qu'aucune obligation n'est faite aux usagers de l'école privée. Mais précisément, la possibilité de déroger à cette contrainte ou de s'y soustraire, y compris pour ceux qui restent scolarisés dans le public, dépend globalement de l'offre locale d'établissements et aussi des moyens, y compris financiers, dont disposent les familles pour résoudre les problèmes qui surgissent en cas d'éloignement de l'école et du domicile. Et ces moyens, on le voit bien, sont inégaux.

Le principal obstacle au libre choix des familles ne se situe donc pas, contrairement à ce qu'affirme R. Ballion<sup>(7)</sup>, au niveau d'une réglementation étatique et rigide qu'il suffirait d'assouplir ou d'abolir, dans une optique libérale, pour permettre l'avènement du règne de la liberté. Car cette réglementation ne "contraint", en réalité, que des familles qui sont, par ailleurs, soumises à un impératif social autrement plus contraignant, celui de scolariser leurs enfants à proximité immédiate de leur domicile, généralement par manque d'argent ou de

<sup>7</sup> Robert Ballion, *op. cit.*

temps à consacrer à la gestion des transports quotidiens. Pour ces parents, qui représentent près de 44% de la population totale (si l'on s'en tient seulement à la modalité de réponse " très important ", et 86% si l'on ajoute la réponse " assez important "), une modification de la législation n'aurait évidemment aucune incidence sur leurs possibilités d'accès à des établissements éloignés, et ne leur permettrait donc en aucune façon de disposer d'une liberté de choix accrue.

On est donc conduit à se demander si ces oppositions sont seulement liées à la variation du mode de scolarisation ou si elles résultent également d'une composition sociale différente de nos trois populations. Selon la profession du père <sup>(8)</sup>, le Tableau 2 fait apparaître des différences significatives. D'abord, tous secteurs de scolarisation confondus, les cadres supérieurs apparaissent comme les usagers les plus libres (38,8% seulement d'entre eux insistent sur l'impératif de proximité, contre près de 46% chez les ouvriers et plus de 47% chez les employés). Certes, l'écart maximum n'est ici que 8,5 points de pourcentage, mais cela suffit pour établir que les classes populaires sont, dans l'ensemble, plus soumises à la nécessité d'une école de proximité. Et, par ailleurs, cet écart moyen est atténué par le fait qu'il s'inverse chez les parents du " tout privé " : les ouvriers, et plus encore les employés qui ont choisi ce type de scolarisation, s'avèrent plus libérés de cette contrainte que les cadres (respectivement environ 28% et 14%, contre 33%).

L'impératif de proximité varie donc à la fois selon la scolarisation publique ou privée et selon la catégorie sociale. Mais le rapport à la liberté de choix ne correspond pas nécessairement à un même mode de scolarisation pour les différents groupes sociaux. Par exemple, les employés sont l'une des catégories d'usagers les plus captives en " tout public " (55,6%), et la plus captive en public-privé (35,9%), mais la plus dégagée de toute contrainte de proximité en " tout privé " (14,3%). À l'inverse, les agriculteurs sont les plus captifs en " tout privé " (41,6%), tout comme en " tout public " (59,8%), mais les plus libres en public-privé (27,8%). Dans leur cas d'ailleurs, la question posée permet sans doute de mesurer essentiellement la faible densité des établissements scolaires dans la plupart des zones rurales, et d'établir qu'il existe des fidélités contraintes — et pas seulement dans l'enseignement public — qui ne procèdent pas d'un libre choix mais surtout de l'absence d'offre diversifiée.

Quant à la proximité du lieu de travail, elle est, nous l'avons vu, peu souvent citée comme raison très importante du choix de l'établissement (8,2%) : si elle varie dans le même sens que la proximité du domicile, l'amplitude de ses variations est par conséquent beaucoup plus faible. C'est pourquoi nous n'en ferons pas une analyse détaillée, analyse qui serait à la fois redondante avec celle que venons de présenter et moins convaincante, car portant sur des écarts plus réduits.

Nous retiendrons que la liberté de choix est plus fréquemment exprimée du côté des clients du privé, où l'on rencontre deux fois moins d'usagers " captifs " liés par l'obligation de scolariser leurs enfants à proximité du domicile ou du lieu de travail, et qu'elle est, de surcroît, plus souvent le fait des cadres supérieurs et professions libérales. Mais cette profonde inégalité constatée doit également conduire à une interprétation prudente des variations de l'importance accordée aux

---

<sup>8</sup> Selon la profession de la mère ou selon le niveau d'études de chacun des deux parents, les différences vont dans le même sens.

autres raisons de choix : si la réponse “ aucune importance ” est plus fréquemment exprimée par les familles tout public (par exemple, aux items portant sur la réussite de l’enfant ou la compétence des enseignants), cela ne signifie en aucune façon que ces parents se désintéressent des résultats scolaires ou des qualités du maître, mais cela traduit vraisemblablement le fait que, forcés de recourir à l’école la plus proche, ils se sont par conséquent trouvés dans l’impossibilité de mettre en œuvre les critères de choix proposés, puisqu’ils n’ont tout simplement pas eu le choix.

### Des choix idéologiques très minoritaires

Attachement à la laïcité (très important)		Trajectoire de la fratrie			Ensemble
		Tout public	Tout privé	Public et privé	
Pères	Agriculteurs	4,9%	5,2%	4,5%	4,7%
	Artisans ou commerçants	15,1%	1,3%	2,9%	8,6%
	Cadres supérieurs	35,1%	0,7%	5,9%	20,4%
	Professions intermédiaires	22,2%	0,7%	6,3%	15,7%
	Employés	20,1%	4,6%	4,8%	14,9%
	Ouvriers	9,5%	4,0%	3,4%	7,6%
	Moyenne	19,1%	2,2%	4,7%	13,2%

**Tableau 3. Attachement à la laïcité. Variations selon la profession du père et la trajectoire de la fratrie**

Si l’école publique se réclame de la laïcité et si l’école privée est, pour une très large part, confessionnelle, allons-nous fréquemment retrouver ces thèmes idéologiques parmi les raisons principales du choix effectué par les parents ? Examinons conjointement le Tableau 3 qui traite de l’attachement à la laïcité, et le Tableau 4 qui étudie les motifs religieux.

Motifs religieux (très important)		Trajectoire de la fratrie			
		Tout public	Tout privé	Public et privé	Ensemble
Pères	Agriculteurs	0,0%	27,9%	11,0%	9,0%
	Artisans ou commerçants	3,7%	26,8%	5,6%	7,0%
	Cadres supérieurs	2,8%	41,3%	8,1%	8,5%
	Professions intermédiaires	1,5%	24,1%	5,8%	4,6%
	Employés	2,2%	20,6%	4,7%	4,1%
	Ouvriers	3,2%	14,3%	5,2%	4,3%
	Moyenne	2,6%	27,1%	6,3%	5,6%

**Tableau 4. Motifs religieux. Variations selon la profession du père et la trajectoire de la fratrie**

Le lecteur pourrait s'étonner que la question portant sur l'attachement à la laïcité ait été posée à des familles scolarisant leurs enfants en privé, d'autant que les établissements privés retenus dans notre enquête sont tous catholiques ; mais l'éducation religieuse n'y est jamais obligatoire, car la liberté de culte fait partie intégrante du contrat passé avec l'État. On pourrait, de même, s'étonner de la question portant sur les motifs religieux posée aux familles du public ; mais des minorités conséquentes (protestantes ou musulmanes par exemple) peuvent refuser une scolarisation privée trop liée à leurs yeux au catholicisme, donc choisir le public pour motifs religieux. De toutes façons, la distribution de versions différentes d'un même questionnaire ne nous paraissait ni souhaitable pour des raisons de comparabilité, ni même tout simplement possible, puisqu'elle aurait supposé qu'on connaisse d'avance ce qui était précisément l'objet de la recherche, à savoir les parcours scolaires des fratries. Et finalement, même si une sorte de contradiction se manifeste, il n'est sûrement pas inutile de compter le nombre de familles qui se déclarent attachées au principe de laïcité tout en optant, néanmoins, pour le " tout privé ", et le nombre de celles qui, affichant des motifs religieux, maintiennent l'ensemble de leurs enfants en public.

L'attachement à la laïcité, globalement peu fréquent puisque seules 13,2% des familles le déclarent très important, est bien sûr plus nettement affirmé en " tout public " (19,1%) qu'en " tout privé " (2,2%), ou chez les utilisateurs deux secteurs (4,7%). Cette différence, fortement significative, nous rappelle donc que les laïques sont largement plus représentés chez ceux qui scolarisent tous leurs enfants dans le public, mettant ainsi en conformité leurs déclarations et leurs pratiques. Certes, il faut noter que cet attachement n'englobe pas nécessairement l'avenir et n'inscrit pas toujours les choix futurs dans une continuité avec les choix passés : lorsqu'on demande à ces familles fidèles au public et très attachées à la laïcité si, en cas de difficulté de l'enfant, elles envisageraient un recours au privé, plus d'un tiers d'entre elles répondent par l'affirmative. Mais il reste qu'elles représentent actuellement le noyau idéologiquement cohérent des supporteurs de l'enseignement public.

De la même façon, les motifs religieux ne sont mis au premier plan que par 5,6% des familles. Mais ils s'affirment bien plus fortement au sein des familles tout

privé (27,1%) que chez les usagers du tout public (2,6%) ou même chez les usagers mixtes (6,3%). Là encore la différence, fortement significative, nous montre à l'évidence que le mode de scolarisation typique des familles animées par une préoccupation religieuse est le recours permanent et exclusif au privé.

Cependant le mode de scolarisation typique des laïques ou celui, opposé, des croyants, ne peuvent conduire à oublier que les uns comme les autres représentent seulement une toute petite minorité au sein de l'ensemble des familles. Et les différences statistiques qui portent sur des variations de pratiques minoritaires, ne peuvent annuler le fait majoritaire qui réunit, au lieu d'opposer, l'enseignement public et l'enseignement privé : dans l'un et l'autre secteurs, les parents qui n'attachent aucune importance ni à la religion, ni à la laïcité, sont de très loin les plus nombreux.

Comment rendre compte de cette contradiction qui conduit à la fois à relever une différence significative et à la relativiser au sein d'un contexte d'indifférence massive ? Peut-être faut-il noter que des choix idéologiques tels que la laïcité ou la religion peuvent être, en raison de leur cohérence et de la vigueur de leur affirmation, à la fois très minoritaires et très " bruyants ". En d'autres termes, la visibilité d'un sous-groupe n'est pas directement fonction de son importance numérique : les minorités peuvent être agissantes, et parfois d'autant plus agissantes qu'elles sont plus minoritaires, comme si la force de conviction se diluait dans la masse et se concentrait dans un groupe restreint. Ce sont donc deux groupes très minoritaires de parents qui impriment leur marque à tout le secteur, et non pas la majorité " silencieuse " qui y vient animée par de tout autres préoccupations. En outre, l'action de ces minorités opposées, bénéficie d'un côté comme de l'autre, de trois avantages qui renforcent son caractère emblématique : d'une part, elle est amplifiée par de multiples relais institutionnels (administration, A.P.E., enseignants, etc.), d'autre part elle est le fait de catégories sociales dominantes, enfin elle s'inscrit dans la durée. Les zappeurs en effet, bien qu'étant très nombreux, ne sont que des clients de passage. Leur nombre ne peut alors compenser le faible investissement qui est le leur et l'importance réduite qu'ils doivent à leur durée de séjour écourtée. Le noyau dur, dans ce cas, ne peut être que le noyau permanent des fidèles qui, malgré leur petit effectif, s'identifient le mieux à la pérennité des fonctions de l'institution. Ainsi se perpétuent les images d'une école laïque et d'une école confessionnelle, en dépit de l'importance considérable du va-et-vient entre les deux secteurs et de l'indifférence de la majeure partie de la population.

Observons à présent les variations selon la profession du père. Quatre groupes de professions peuvent ainsi être distingués en fonction des positions idéologiques adoptées :

— deux catégories sociales *font prédominer les choix religieux sur les choix laïques* ; c'est très nettement le cas des agriculteurs qui, avec 9% en moyenne (et 27,9% en " tout privé "), sont la catégorie qui revendique le plus fréquemment un choix d'ordre confessionnel, tandis qu'avec un score moyen de 4,7% (moyenne qui est pratiquement invariable quelle que soit la scolarisation des enfants) l'attachement à la laïcité est, chez eux, au plus bas ; c'est aussi le cas, mais de façon moins marquée, chez les enfants d'artisans, de commerçants ou de chefs d'entreprise dont la conviction laïque est inférieure à la moyenne d'ensemble alors que la conviction religieuse lui est supérieure ;

— pour deux catégories, au contraire, ce sont les motivations laïques qui l'emportent sur les motivations religieuses : les employés, tout comme les professions intermédiaires, se situent légèrement au dessus de la moyenne pour le choix de la laïcité, et au dessous pour les motifs confessionnels ;

— une catégorie présente la particularité de *récuser systématiquement tout choix idéologique* quelle qu'en soit la nature : il s'agit des ouvriers qui se situent parmi les moins portés à affirmer une conviction religieuse (4,3%) aussi bien qu'une conviction laïque (7,6%) ;

— une catégorie enfin, à l'inverse de la précédente, est portée à affirmer en toutes circonstances sa *prédilection pour les choix idéologiques*, quels qu'ils soient : les cadres supérieurs et professions libérales sont ceux qui, avec 41,3%, insistent le plus sur le caractère primordial de leur motivation religieuse lorsqu'ils scolarisent leurs enfants en “ tout privé ”, et, avec 35,1%, sont également les plus nombreux à affirmer que la laïcité est une raison capitale lorsqu'ils ont choisi le “ tout public ”.

Cette opposition des cadres supérieurs et des ouvriers a le mérite d'être extrêmement parlante et de nous informer plus complètement sur la fonction sociale des choix idéologiques en matière de scolarisation. De fait, le choix d'école sur critères idéologiques (et ce, quelle que soit la nature de cette idéologie) constitue, semble-t-il, un “ luxe ” inaccessible aux plus démunis. Il faut, d'une certaine façon, être détaché des contingences matérielles et sans souci majeur quant à la réussite scolaire de ses enfants pour se permettre de poser comme impératif premier le caractère laïque ou religieux de l'établissement. Ni l'obligation de scolariser à proximité, ni la nécessité de trouver une solution en cas d'échec scolaire, n'autorisent en effet ce type de choix à venir au premier plan. En ce sens, le choix d'ordre idéologique apparaît certainement comme l'un des choix les plus libres qui soient, car non dicté par une contrainte extérieure et ne répondant en définitive qu'à la loi qu'on s'est fixée et qu'à ses idéaux personnels. Il n'est donc pas étonnant que les cadres supérieurs, dont les enfants n'échouent guère et qui sont moins soumis que d'autres aux impératifs de proximité, puissent ainsi exprimer, dans l'enseignement public comme dans l'enseignement privé, qu'ils ont le privilège de la liberté de choix.

Cette analyse, on le voit, est un peu en décalage avec l'image que les laïques tentent parfois de donner d'eux-mêmes : les valeurs laïques, par essence démocratiques, seraient portées par le peuple, donc par les classes populaires. Or, sans préjuger bien sûr ici de l'importance que ces valeurs auraient pu prendre si notre questionnement avait porté sur un plan abstrait et purement théorique, nous constatons qu'en pratique, lors du choix de l'établissement, la laïcité et la religion ne sont pas des préoccupations populaires, mais apparaissent au contraire comme la marque distinctive des privilégiés.

Donnons enfin un aperçu de la troisième raison idéologique donnée pour expliquer le choix de l'établissement : le nombre d'immigrés (Tableau 5).

Nombre d'immigrés (très important)	Trajectoire de la fratrie			
	Tout public	Tout privé	Public et privé	Ensemble
Pères				
Agriculteurs	0,0%	19,6%	15,8%	11,2%
Artisans ou commerçants	9,5%	20,7%	13,3%	12,3%
Cadres supérieurs	6,4%	14,0%	11,7%	9,3%
Professions intermédiaires	11,7%	11,8%	15,7%	13,0%
Employés	9,1%	14,8%	13,2%	10,7%
Ouvriers	7,4%	7,3%	12,4%	8,8%
Moyenne	8,3%	13,9%	13,1%	10,4%

**Tableau 5. Nombre d'immigrés. Variations selon la profession du père et la trajectoire de la fratrie**

Globalement jugé comme très important par une famille sur dix, ce motif, dont nous avons souligné la parenté avec l'idéologie raciste, produit des différences de plus faible ampleur que les autres raisons idéologiques, mais qui sont cependant très significatives sur un plan statistique. Ainsi la référence au nombre d'immigrés est plus volontiers citée du côté des usagers du privé (l'utilisation exclusive ou non du privé ne faisant pratiquement pas varier son taux qui est compris entre 13% et 14%), que chez les usagers du "tout public" (8,3%). Cette différence moyenne trouve son expression maximale et presque caricaturale chez les agriculteurs qui n'utilisent jamais ce type d'argument en "tout public" mais sont 15,8% en public-privé et 19,6% en "tout privé" à lui trouver une importance capitale. Si l'idéologie raciste est condamnée aussi bien par la gauche laïque que par les autorités ecclésiastiques, on voit cependant qu'il n'en va pas tout à fait de même chez les familles interrogées : sans doute l'école privée regroupe-t-elle une proportion plus forte de parents appartenant à des fractions de droite ou d'extrême-droite particulièrement sensibles aux thèmes de l'immigration et désireuses de pratiquer un *apartheid* scolaire.

Si nous regardons les variations selon la profession du père, c'est encore la catégorie des ouvriers qui, avec 8,8%, exprime le moins fréquemment cette tendance à rejeter les immigrés. Cette attitude est la continuation logique du refus des choix idéologiques que nous avons pu observer précédemment. Mais elle peut paraître quelque peu contradictoire avec l'importance du vote en faveur du Front national que l'on peut constater, en milieu ouvrier, à travers de nombreux sondages et enquêtes. Sans doute cette contradiction peut-elle s'expliquer à la fois par la moindre liberté de choix dont disposent les ouvriers et, par conséquent, par leur fréquentation, plus massive et souvent forcée, de l'enseignement public où, comme on le sait, le pourcentage d'enfants d'immigrés est le plus fort : dans ce cas, ce n'est évidemment pas pour fuir les immigrés qu'ils ont "choisi" de fréquenter un établissement public. A l'opposé, la catégorie qui affirme le plus fortement son souci d'éviter les immigrés est celle des professions intermédiaires (13%), suivie d'assez près par les artisans et commerçants (12,3%). Ce ne sont donc pas les cadres supérieurs (9,3%) qui s'opposent ici le plus aux ouvriers. Cette attitude des cadres est, en l'occurrence, assez conforme à ce que l'on sait par ailleurs de leur vote

relativement moins fréquent pour l'extrême-droite, mais il faut remarquer également qu'ils sont certainement peu concernés par ce type de choix, car leurs lieux de vie et d'habitat, et par voie de conséquence les lieux de scolarisation de leurs enfants, sont caractérisés, en pratique, par une faible proportion d'étrangers et d'immigrés.

## La quête de la réussite

Si nous analysons à présent les choix les plus fréquemment exprimés, nous rencontrons d'abord deux raisons qui témoignent chez les parents d'une quête de la réussite scolaire.

	Compétence des enseignants (très important)	Trajectoire de la fratrie			
		Tout public	Tout privé	Public et privé	Ensemble
<b>Pères</b>	Agriculteurs	69,7%	90,4%	79,6%	77,3%
	Artisans ou commerçants	75,4%	81,6%	81,7%	78,8%
	Cadres supérieurs	71,7%	84,3%	78,8%	75,8%
	Professions intermédiaires	66,8%	87,9%	81,6%	73,3%
	Employés	69,6%	87,2%	79,6%	73,7%
	Ouvriers	66,6%	82,7%	77,0%	70,2%
	Moyenne	69,0%	85,0%	79,6%	73,9%

**Tableau 6. Compétence des enseignants. Variations selon la profession du père et la trajectoire de la fratrie**

Cette quête de la réussite apparaît en premier lieu comme plus fréquente du côté des usagers du privé, avec un écart de 16 points en leur faveur. Ainsi, la compétence des enseignants est jugée comme capitale par 69% des parents tout public contre 85% des familles tout privé et près de 80% des utilisateurs des deux secteurs (Tableau 6). Selon la profession du père, ce sont les ouvriers qui s'en réclament le moins et, avec un écart de près de 9 points, les artisans et commerçants qui s'en réclament le plus. On observera, à ce propos, que la propension des différents groupes socioprofessionnels à mettre en avant la notion de compétence suit assez fidèlement leurs taux de fréquentation du privé : ainsi, les trois catégories qui utilisent le plus le privé (agriculteurs, chefs d'entreprise et cadres) viennent également en tête pour ce motif de choix, les deux catégories qui ont une fréquentation plus moyenne (professions intermédiaires et employés) ont ici aussi un comportement moyen, enfin les ouvriers fréquentent le moins le privé et, de la même façon, sont ceux qui adoptent le moins cet argument. Par ailleurs, on peut supposer que ce thème de la compétence entre en résonance avec un certain nombre de valeurs dont se réclament les partisans de la libre entreprise. Efficacité, rendement, bonne gestion, compétence, telles sont les notions qui sont volontiers associées à la valorisation de l'entreprise privée (ce qui revient, au moins implicitement, à dévaloriser les services publics où ces objectifs ne seraient pas

recherchés ou pas atteints). Il n'est guère étonnant, dans ces conditions, que ce thème recueille l'assentiment le plus fort du côté de tous ceux qui doivent leurs revenus et leur position sociale à l'exploitation personnelle d'une entreprise privée : agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, professions libérales.

Meilleure réussite de l'enfant (très important)		Trajectoire de la fratrie			
		Tout public	Tout privé	Public et privé	Ensemble
Pères	Agriculteurs	67,4%	85,4%	74,3%	73,0%
	Artisans ou commerçants	64,7%	81,2%	76,8%	71,7%
	Cadres supérieurs	65,4%	82,6%	71,4%	69,5%
	Professions intermédiaires	65,6%	75,3%	74,0%	69,2%
	Employés	59,8%	82,4%	76,5%	66,2%
	Ouvriers	63,3%	77,7%	72,2%	66,5%
	Moyenne	63,8%	80,3%	73,9%	68,5%

**Tableau 7. Meilleure réussite. Variations selon la profession du père et la trajectoire de la fratrie**

Bien évidemment, la quête de la réussite s'exprime aussi à travers l'item " *meilleure réussite de mon enfant* ". C'est à nouveau du côté des fratries tout privé que l'on trouve la plus forte insistance sur ce motif de choix (80,3%), et du côté des familles tout public que cette raison a relativement le moins pesé sur les décisions (63,8%). Entre ces deux positions extrêmes séparées par un écart de près de 17 points, se trouvent les familles mixtes qui, avec 73,9%, sont toutefois plus proches des " tout privé " que des " tout public ".

Les écarts sont beaucoup plus faibles selon la profession du père. A l'intérieur de chacun des trois types de parcours scolaires, les différences selon l'origine sociale ne sont pas très significatives, et si, en définitive, une différence maximale de moins de 7 points oppose dans l'ensemble les agriculteurs (73%) aux employés (66,2%), il faut y voir surtout l'effet de leur fréquentation inégale des deux secteurs de scolarisation.

La préoccupation majeure des parents est donc la réussite scolaire de leurs enfants, et non les querelles idéologiques qui séparent les partisans de l'école publique et ceux de l'école privée. Cette quête de la réussite, très majoritairement exprimée dans tous les groupes, se distribue inégalement, certes, entre les usagers du public et ceux du privé. Mais nous avons déjà souligné que cette différence révèle surtout une moins grande maîtrise du choix de l'établissement par les parents de milieu populaire et par ceux de l'enseignement public. On peut ajouter également que la moindre insistance des usagers du public sur ces motifs de choix peut également provenir, chez certaines familles, d'un refus de hiérarchiser les établissements, attitude fondée sur les valeurs d'unicité et d'égalité du service public, et sur la croyance, peut-être illusoire, en l'équité du traitement que l'école publique fait subir aux enfants.

## L'école, une seconde famille ?

Au-delà des performances scolaires, un deuxième ensemble de raisons vise plus explicitement la socialisation de l'enfant. On peut affirmer que l'école vue par les parents est aussi un lieu d'éducation et pas seulement une structure d'enseignement. Elle doit certes former des compétences, mais également prolonger l'action éducative des familles, et, au moins temporairement, les remplacer. En quelque sorte, les parents expriment ici leur désir de faire confiance à l'institution, voire de s'en remettre entièrement à elle, comme si l'école devait être pour l'enfant *une seconde famille* <sup>(9)</sup>. L'accueil de l'enfant, l'attention qui lui est portée, l'éducation morale qu'il reçoit, le cadre de vie et de travail sont ainsi définis comme des priorités éducatives par de nombreuses familles.

C'est en ce sens qu'il faut comprendre l'importance accordée à la disponibilité des enseignants, raison jugée capitale par 57,6% des parents (Tableau 8).

Disponibilité des enseignants (très important)		Trajectoire de la fratrie			
		Tout public	Tout privé	Public et privé	Ensemble
Pères	Agriculteurs	52,0%	69,9%	63,5%	60,6%
	Artisans ou commerçants	60,7%	67,3%	67,0%	64,2%
	Cadres supérieurs	39,4%	67,2%	59,5%	50,5%
	Professions intermédiaires	51,4%	74,1%	64,9%	57,5%
	Employés	54,2%	71,3%	63,5%	58,1%
	Ouvriers	60,5%	62,5%	57,3%	59,7%
	Moyenne	53,7%	68,3%	62,0%	57,6%

**Tableau 8. Disponibilité des enseignants. Variations selon la profession du père et la trajectoire de la fratrie**

Un écart de près de 15 points sépare à nouveau les familles tout public (53,7%) et les familles tout privé (68,3%), les familles mixtes se trouvant pour leur part à mi-chemin avec 62%.

Selon l'appartenance sociale, la différence la plus importante produit un écart de près de 14 points et oppose les cadres supérieurs relativement peu demandeurs de disponibilité chez les enseignants (50,5%), aux artisans et commerçants qui en sont, au contraire, très demandeurs (64,2%). Mais au-delà de ces deux cas extrêmes, un mouvement d'ensemble se dessine : les parents ayant le plus faible capital culturel réclament la plus grande disponibilité de la part des enseignants, surtout lorsqu'ils ont un statut de travailleurs indépendants (agriculteurs, artisans et commerçants), et donc des horaires de travail particulièrement chargés. L'attente exprimée ici est, on le voit bien, que l'école puisse pallier les insuffisances du suivi

<sup>9</sup> Nous reprenons ici la formule de François Bonvin : " Une seconde famille : un collège d'enseignement privé ", *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, n°30, 1979, pp 47-64.

parental, qui tiennent à la fois au manque de temps et au manque de culture ou de connaissances scolaires permettant d'aider l'enfant dans ses apprentissages.

Le quiproquo qui, sans doute, envenime les relations des enseignants et des familles populaires, c'est que chacun compte sur l'autre pour assumer les tâches qu'il estime ne pas être de son ressort. Chacun renvoie ainsi la balle à l'autre : les enseignants, certaines enquêtes le montrent, affirment généralement que leur fonction se limite à la transmission de connaissances, et n'ont que peu de goût pour le tutorat, l'aide psychologique personnalisée, et les actions " d'assistante sociale " <sup>(10)</sup> ; ils attendent en revanche de la part des familles un suivi rigoureux du travail scolaire, comme si le rôle des parents était d'être les répétiteurs et les auxiliaires de l'action pédagogique. Et devant les " carences " de certaines familles en ce domaine, nombre d'enseignants s'expriment très négativement sur la prétendue " démission " des parents. On peut alors se convaincre qu'entre ceux qui attendent de l'école qu'elle soit une seconde famille, et ceux qui attendent de la famille qu'elle soit une seconde école, le malentendu est complet.

C'est à nouveau chez les familles tout privé, mais avec un écart encore plus accentué, que se manifeste la plus forte demande de socialisation de l'enfant sur le plan de la bonne tenue et de la discipline : plus des trois quarts d'entre elles (76%) considèrent ce critère de choix comme très important, alors qu'il est cité comme tel par moins d'une famille tout public sur deux (44,8%) et par 56,3% des familles mixtes (Tableau 9).

Certes, à l'intérieur de chaque groupe, on observe d'importantes variations selon l'appartenance sociale. Mais, dans tous les cas, à catégorie sociale équivalente, l'importance accordée à la discipline et à la bonne tenue augmente sensiblement lorsqu'on va des fidèles du public à ceux du privé, en passant par un niveau intermédiaire chez les utilisateurs des deux secteurs : pour tous les groupes sociaux, cette préoccupation varie fortement en fonction des choix de scolarisation. On peut même dire que, de tous les critères proposés, celui-ci produit la plus grande amplitude d'écart entre usagers du public et usagers du privé (plus de 31 points d'écart), et que cette variation est relativement homogène quel que soit le milieu social des parents.

---

<sup>10</sup> cf. par exemple Alain Léger et Maryse Tripiet, *Fuir ou construire l'école populaire ?*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1988.

Bonne tenue, discipline (très important)		Trajectoire de la fratrie			
		Tout public	Tout privé	Public et privé	Ensemble
Pères	Agriculteurs	36,3%	77,6%	52,7%	49,5%
	Artisans ou commerçants	48,8%	76,7%	56,2%	55,0%
	Cadres supérieurs	45,6%	79,4%	58,6%	54,0%
	Professions intermédiaires	50,1%	76,3%	66,2%	57,4%
	Employés	46,4%	74,5%	52,4%	50,1%
	Ouvriers	40,5%	71,0%	48,2%	44,2%
	Moyenne	44,8%	76,0%	56,3%	51,0%

**Tableau 9. Bonne tenue, discipline. Variations selon la profession du père et la trajectoire de la fratrie**

Ce souci d'ordre et de bonne tenue est cependant plus ou moins revendiqué par les différents groupes socioprofessionnels. L'écart maximum est de plus de 13 points et il oppose les ouvriers (44,2%) aux professions intermédiaires (57,4%). Mais, d'une façon générale, c'est dans les classes populaires (ouvriers et employés, auxquels il faut ajouter les agriculteurs) que ce goût de la discipline est le moins prononcé, contrairement aux classes moyennes et supérieures (professions intermédiaires, cadres supérieurs et professions libérales, ainsi que chefs d'entreprise) qui s'y réfèrent plus souvent.

Des variations semblables peuvent être observées en ce qui concerne la recherche d'un établissement scolaire doté d'une bonne réputation (Tableau 10) : ce critère est globalement jugé comme très important par plus de la moitié des familles (50,8%) ; mais cette importance n'est capitale que pour 45% des familles toutpublic contre 70% des familles tout privé (l'écart est ici de 25 points), et par 56,5% des familles mixtes.

Pour ce qui est des variations selon la catégorie sociale, elles sont de même amplitude (13 points) et de même sens que dans la question précédente. Ce sont ici les cadres supérieurs (55,9%) qui dépassent de très peu les professions intermédiaires (55,6%), mais ce sont toujours les ouvriers (42,9%) et les employés (49,9%) qui se soucient le moins de la bonne réputation de l'établissement.

<b>Bonne réputation</b> (très important)		<b>Trajectoire de la fratrie</b>			
		<b>Tout public</b>	<b>Tout privé</b>	<b>Public et privé</b>	<b>Ensemble</b>
<b>Pères</b>	Agriculteurs	47,4%	73,4%	50,5%	51,4%
	Artisans ou commerçants	46,4%	72,1%	56,8%	53,6%
	Cadres supérieurs	51,5%	71,4%	57,9%	55,9%
	Professions intermédiaires	48,6%	68,1%	65,2%	55,6%
	Employés	46,7%	69,9%	52,5%	49,9%
	Ouvriers	37,7%	67,8%	50,7%	42,9%
	Moyenne	45,1%	70,2%	56,5%	50,8%

**Tableau 10. Bonne réputation. Variations selon la profession du père et la trajectoire de la fratrie**

Par contre, la recherche d'un établissement scolaire représentatif d'un bon milieu social ne varie qu'assez faiblement selon les pratiques de scolarisation des enfants (Tableau 11). Pour un score moyen de 25%, la marge de variation est inférieure à 6 points : 23,4% en " tout public ", contre 29,1% en " tout privé " et 27,2% chez les usagers des deux secteurs. Certes, la formulation est sans doute un peu vague : s'agit-il d'une recherche de bonnes fréquentations sur un plan *moral* (éviter les voyous, la drogue, la délinquance...) ou sur un plan *social* (fréquenter les enfants des riches) ? Cette imprécision peut en partie rendre compte de la faible différence observée.

<b>Bon milieu social</b> (très important)		<b>Trajectoire de la fratrie</b>			
		<b>Tout public</b>	<b>Tout privé</b>	<b>Public et privé</b>	<b>Ensemble</b>
<b>Pères</b>	Agriculteurs	14,4%	40,0%	34,7%	28,5%
	Artisans ou commerçants	24,5%	35,8%	32,4%	29,2%
	Cadres supérieurs	14,7%	22,4%	20,4%	17,8%
	Professions intermédiaires	18,4%	24,0%	22,7%	20,2%
	Employés	26,4%	34,7%	28,7%	27,6%
	Ouvriers	29,8%	31,5%	32,7%	30,7%
	Moyenne	23,4%	29,1%	27,2%	25,1%

**Tableau 11. Bon milieu social. Variations selon la profession du père et la trajectoire de la fratrie**

Pourtant, selon la profession du père, on constate une variation de même amplitude que celles observées lors des deux questions précédentes : 13 points d'écart. Mais ce sont ici des positions inversées qu'adoptent les différents groupes sociaux. Trouvant son expression la plus forte chez les ouvriers (30,7%), et d'une façon générale dans les groupes à faible capital culturel (29,2% chez les artisans et

commerçants, et 28,5% chez les agriculteurs), le souci du bon milieu social est au plus bas chez les cadres (17,8%) ou les professions intermédiaires (20,2%). Il faut sans doute y voir le fait que, dans les quartiers où ils résident, ce type de fréquentations va de soi et ne nécessite généralement pas d'attention particulière.

Si nous arrêtons ici l'analyse détaillée des raisons du choix de l'établissement, le lecteur se demandera sans doute pourquoi nous avons omis d'étudier comment varient les deux raisons pédagogiques (classes peu nombreuses et pédagogie nouvelle) : c'est parce que, justement, on n'observe aucune variationsignificative de ces deux items, ni selon le type de parcours, ni selon l'origine sociale des élèves.

Si l'on tente à présent une ébauche de synthèse, on retiendra surtout que les *trois critères de choix typiquement populaires* sont d'une part la proximité du domicile, d'autre part la disponibilité des enseignants, et enfin le bon milieu social de l'établissement. L'école réclamée par les classes populaires est donc fondamentalement une école de proximité, attentive à apporter aux enfants le suivi individuel dont les parents ne peuvent se charger, et leur apportant protection : en bref, une école à qui l'on peut faire confiance et déléguer ses pouvoirs. Alors qu'à l'opposé, les critères qui distinguent significativement les classes supérieures sont également au nombre de trois : en premier lieu la bonne tenue et la discipline, ensuite la bonne réputation, enfin les motifs idéologiques (laïcité ou religion). C'est donc plus dans l'optique du contrôle social et idéologique que dans le registre de la délégation de pouvoir, que s'expriment les motivations des classes dominantes. Comme on le voit, ce ne sont donc pas du tout les mêmes attentes qu'expriment les différents groupes sociaux vis-à-vis de l'institution scolaire : non seulement les possibilités de choix diffèrent d'une catégorie à l'autre, mais aussi les jugements de valeur, et même la conception d'ensemble des missions que doit remplir le système éducatif.

## **Conclusion**

En analysant les raisons explicites des choix effectués, une apparente contradiction a pu être relevée. Ainsi, l'école privée est choisie par une partie significative des parents pour des motifs confessionnels, tandis que l'on trouve significativement beaucoup plus de parents attachés à la laïcité du côté de l'école publique, ce qui, bien sûr, n'a rien d'étonnant. Allons-nous pour autant conclure que ces deux types de choix constituent la motivation principale des familles, comme cela a été affirmé pendant longtemps ? Non, car dans le même temps, ils s'avèrent en réalité extrêmement minoritaires : le choix d'un établissement pour des raisons idéologiques figure parmi les raisons les moins fréquemment citées. Cela n'est pas pour nous une surprise mais tout au plus une confirmation, puisque nous aboutissions déjà à cette conclusion dans notre ouvrage précédent, sans avoir encore interrogé les familles et uniquement en partant de l'observation du taux important de " zapping ", qui ne pouvait en aucun cas s'expliquer par des attachements idéologiques et confessionnels. Or ce n'est plus maintenant une hypothèse, même très plausible, puisque ce sont les familles elles-mêmes qui ont procédé au classement hiérarchique des différents facteurs de choix. Si les familles qui ont scolarisé tous leurs enfants en public se réfèrent bien plus que les autres au critère de laïcité, elles ne le jugent pourtant déterminant que pour moins de 20% d'entre

elles. De même, les familles tout privé sont de loin les plus nombreuses à exprimer des préoccupations confessionnelles, mais d'une part elles représentent moins de 4% du total des familles, et d'autre part, même parmi cette petite minorité, on ne trouve que 27% de parents qui jugent ce critère très important pour le choix de l'établissement. En fin de compte, la plupart des usagers du secteur public comme du secteur privé ne sont donc guère sensibles au caractère laïque ou confessionnel de l'établissement dans lequel ils scolarisent leurs enfants, même s'il subsiste de part et d'autre des minorités non négligeables pour lesquelles le choix de l'école est principalement lié à ces valeurs.

Les raisons principales du choix de l'établissement sont en réalité fortement liées à la recherche de la réussite scolaire, soit parce que ce critère est directement retenu par les personnes interrogées, soit parce que sont mises en avant la compétence ou la disponibilité des enseignants, ou encore la bonne tenue et la discipline régnant dans l'établissement et entendues par les parents comme la preuve d'un climat studieux et favorable à de bonnes performances scolaires.

Cependant, même si tous les parents sans exception placent en priorité cette quête d'une meilleure réussite, il est difficile de parler globalement du choix des familles car ce serait oublier deux clivages essentiels qui distinguent nettement les répondants à notre questionnaire : tout d'abord, leur groupe socioprofessionnel d'appartenance, et également les parcours de scolarisation de leurs enfants. Sur le premier plan, par exemple, la proximité du domicile est plus fortement recherchée par les familles populaires (ouvriers et employés) que par les cadres supérieurs. Bien que cette raison soit présentée formellement comme un "choix" aux personnes interrogées, elle implique en réalité plutôt une absence de choix, une contrainte, ou, pour le moins, l'obligation de limiter ses choix à une zone géographique très restreinte. C'est pourquoi nous avons appelé "usagers captifs" ceux qui insistent fortement sur les obligations de proximité, et au contraire "usagers libres" ceux pour qui ces considérations n'ont aucune importance. Comme on peut alors le constater, la liberté n'est pas équitablement distribuée car les usagers captifs sont plus nombreux dans les familles populaires, et encore plus nombreux parmi les fratries tout public : ici, les différences atteignent leur point culminant, puisque les usagers exclusifs du privé affirment deux fois plus souvent leur total détachement vis-à-vis du critère de proximité que ceux du public. Il est donc permis de douter que des mesures de déssectorisation ou de suppression de la carte scolaire, destinées en principe à libérer le choix des familles, puissent réellement démocratiser les conditions d'exercice de ce choix. Faute d'organiser systématiquement le transport scolaire des plus démunis vers les établissements d'excellence, selon le principe du *busing* mis en place autrefois aux États-Unis, ou de rapprocher physiquement les établissements scolaires prestigieux du lieu d'habitat des plus défavorisés, ces derniers n'ont guère de chances de pouvoir utiliser une liberté qui serait seulement formelle, et de voir réellement augmenter leurs possibilités de choix. En revanche, une conséquence possible de telles mesures serait au contraire d'amplifier encore les possibilités de choix des plus favorisés.

L'augmentation du taux de "zapping", les raisons du choix des familles, ainsi que l'efficacité des deux secteurs étaient donc au centre des préoccupations de notre ouvrage. On remarquera finalement que chacun de ces trois domaines d'investigation, non seulement renvoie aux deux autres, mais aussi met en évidence un problème social essentiel, celui de la démocratisation de l'enseignement. Nul

doute qu'à l'avenir les solutions que l'enseignement public et l'enseignement privé apporteront à ce problème pèseront d'un poids important sur leurs rapports réciproques, sur leur influence respective et sur leurs taux de fréquentation.

## Éléments bibliographiques

- Ballion, R., L'enseignement privé, une "école sur mesure" ?, *Revue française de Sociologie*, vol. XXI, 1980, pp. 203-231.
- Ballion, R., *Les consommateurs d'école*, Paris : Stock, 1982, 310 p.
- Bonvin, F., Une seconde famille : un collègue d'enseignement privé, *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, n°30, 1979, pp 47-64.
- Bonvin, F., L'école catholique est-elle encore religieuse ?, *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, 1982, 114 p.
- Careil, Y., *De l'école publique à l'école libérale : sociologie d'un changement*, Postface de Bernard Charlot, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 1998, 248 p., Coll. : "Le Sens social"
- Héran, F., École publique, école privée : qui peut choisir?, Paris, INSEE : *Économie et Statistique*, n° 293, 1996, pp. 17-39.
- Hérin R., Rouault, R., *Atlas de la France scolaire, De la maternelle au lycée*, Paris : Reclus - La Documentation française, 1994, 264 p.
- Langouët, G., Léger, A., *École publique ou école privée ?*, *Trajectoires et réussites scolaires*, Postface de C. Lelièvre, Paris : Éditions Fabert, 2ème édition revue : 1994, (1ère éd. : Éditions de l'Espace européen, 1991), 192 p.
- Langouët, G., Léger, A., "State and Private Education in France : School careers and Pupils' Results", in : K. N. Reddy (Éd.), *Public an Private Education : An International Perspective*, Inde : Academic service of Hyderabad, 1994, pp. 152-163
- Léger, A., Enseignement public et enseignement privé : idées fausses et réalités. 1ère partie : Recours au privé et stratégies, *Société française*, n° 36, 1990, pp. 46-58 ; 2ème partie : L'efficacité des deux secteurs, *Société française*, n° 37, 1990, pp. 40-53.
- Léger, A., "Les stratégies des familles et le choix des établissements", in : G. Marcou, J. Costa et C. Durand-Prinborgne (Éds.), *La décision dans l'Éducation nationale*, Lille : Presses universitaires de Lille, 1992, pp. 165-186
- Léger, A., Tripier, M., *Fuir ou construire l'école populaire ?*, Paris : Méridiens Klincksieck, 1988, (1ère éd. : 1986), 207 p.
- Peneff, J., *Écoles publiques, écoles privées dans l'Ouest 1880-1950*, Paris : L'Harmattan, 1987, 263 p.
- Prost, A., "Les écoles libres changent de fonctions", in : *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France (tome IV)*, Paris : Labat, 1982, pp. 413-447
- Rouault, R., L'enseignement privé en France. Quelle place et quel rôle dans les régions ?, *Géographie sociale*, n° 9, 1990, pp. 117-132.
- Tanguy, L., L'État et l'école : l'école privée en France, *Revue française de Sociologie*, vol. XIII, 1972, pp. 325-375.
- Tanguy, L., De l'existence de l'école catholique à la création d'un service privé de l'enseignement, *Orientations*, 1973, pp. 35-52.